



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.9

N° de la demande : 2011-2415
Demande : Modification de l'étiquette du produit – Degré d'efficacité
Produit : Herbicide Starane II
Numéro d'homologation : 29463
Matières actives (m.a.) : Fluroxypyr (sous forme d'ester 1-méthylheptyl)
N° de document de l'ARLA : 2084917

But de la demande

Dow AgroSciences a déposé une demande en vue de modifier l'homologation de l'herbicide Starane II relativement aux allégations de répression et de suppression de la renouée liseron.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation sanitaire n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Des données provenant de 35 essais en champ réalisés sur une période de 12 ans dans les provinces des Prairies ont été présentées à des fins d'examen. Ces essais visaient à évaluer l'efficacité de l'herbicide Starane II, appliqué seul ou en association à l'ester 2,4-D, au Curtail M ou au MCPA Ester pour la suppression de la renouée liseron (une à neuf feuilles). D'après les données fournies, (1) l'application de Starane II seul à raison de 0,21 L/ha a produit un degré acceptable de répression (60-80 %) de la renouée liseron (une à huit feuilles); (2) l'application de Starane II à raison de 0,23 L/ha plus de l'ester 2,4-D à raison de 420 g é.a./ha a produit un degré acceptable de suppression de la renouée liseron (une à six feuilles); (3) l'application de Starane II à raison de 0,31 L/ha plus de l'ester 2,4-D à raison de 560 g é.a./ha, du Curtail M à raison de 495 g m.a./ha ou du MCPA Ester à raison de 560 g é.a./ha a produit un degré acceptable de suppression de la renouée liseron (une à huit feuilles).

Par conséquent, les allégations d'étiquetage suivantes sont soutenues :

- répression de la renouée liseron (une à huit feuilles) avec Starane II à raison de 0,21 L/ha;
- suppression de la renouée liseron (une à six feuilles) avec Starane II à raison de 0,23 L/ha + ester de 2,4-D à raison de 420 g é.a./ha;
- suppression de la renouée liseron (une à huit feuilles) avec Starane II à raison de 0,31 L/ha + ester de 2,4-D à raison de 560 g é.a./ha;
- suppression de la renouée liseron (une à huit feuilles) avec Starane II à raison de 0,31 L/ha + Curtail M à raison de 495 g é.a./ha;
- suppression de la renouée liseron (une à huit feuilles) avec Starane II à raison de 0,31 L/ha +

MCPA Ester à raison de 560 g é.a./ha.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements disponibles concernant l'herbicide Starane II et juge que la modification des allégations de répression et de suppression de la renouée liseron est acceptable.

References

PMRA #2065695 2006, Trial Reports 0.75 Attain POLCO, DACO: 10.2.3.3

PMRA #2065696 2002, Trial Reports 1-8 leaf POLCO, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.